Vigneux-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

DÉCISION N°23.294
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Innovation culturelle
Affaire suivie par : F. KOEBERLE

Signature d'un contrat avec la société « Nous avec Eux Records » pour l'organisation d'un concert de musiques urbaines.

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de l'organisation d'un concert de musiques urbaines, il est proposé une animation le vendredi 5 janvier 2024 au CSC Brassens (complexe de la Concorde) 1 bis rue du Maréchal Leclerc - 91270 VIGNEUX SUR SEINE ;

Considérant que la société « Nous avec Eux Records » propose les prestations suivantes : concert de musiques urbaines, l'alimentation et la sécurité ;

Considérant que cette offre a été retenue et qu'il convient de signer le contrat avec la société « Nous avec Eux Records » pour la réalisation de cette manifestation.

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER le contrat avec la société « Nous avec Eux Records » sise, 61 ter boulevard Henri Dunant – 91100 CORBEIL ESSONNES, pour la prestation musicale dans le cadre du concert de musiques urbaines le vendredi 5 janvier 2024 au CSC Brassens.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant 6 000 € HT (six mille euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 27/12/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20231227-23-294-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/12/2023
Affichage : 27/12/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 27/12/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)